

**Discours d'ouverture du Ministre de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale, Mr Mamadou Taran DIALLO, de l'atelier sur « Comment améliorer les relations entre les magistrats, les services de sécurité et les médias ». Hôtel ONOMO, Conakry, le 28 octobre 2019.**

Messieurs les Représentants des Ministères Invités,  
Monsieur le Délégué de la Fondation des Medias Pour l'Afrique de l'Ouest,  
Monsieur le Représentant de la Fondation Open Society For West Africa,  
Mesdames et Messieurs de la presse nationale à vos grades et titres respectifs, tous protocoles observés.

Mesdames et Messieurs,

Les médias, en raison de leurs rôles de veille et de leurs mandats d'informer, d'éduquer et de divertir le public, constituent le principal moyen pour les citoyens d'envoyer et de recevoir des informations et d'exprimer leurs points de vue sur des questions qui les concernent. Cela fait, donc, des médias les principaux facilitateurs et catalyseurs de la liberté d'expression.

Il va sans dire que dans le contexte du droit fondamental à la liberté d'expression se trouvent la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

La Constitution Guinéenne consacre en son titre II les Droits et Devoirs des Citoyens y compris les hommes et femmes des médias. La liberté de la presse et la liberté d'expression sont promues et protégées par les pouvoirs publics dans le cadre de la Constitution du 7 mai 2010 notamment les articles 7 et 10. La liberté de la presse est spécifiquement consacrée à travers les lois organiques L/002/CNT et L/003/CNT du 22 juin 2010 portant respectivement sur la liberté de la presse et la création, organisation, composition, attributions et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication.

Tout récemment le Parlement Guinéen a adopté la Loi sur le maintien d'ordre. En cas de délits avérés commis dans la presse ou par voie de presse, la procédure en la matière, est pas détention préventive.

Il est important que les hommes et les femmes des médias sachent qu'ils sont sujets de droit comme les autres citoyens et qu'ils ne sont donc pas au-dessus des lois du pays.

Je salue cette initiative consistant à mettre au tour de la table les magistrats, les services de sécurité et les médias dans le but de créer un partenariat devant déboucher sur les relations professionnelles empreintes du respect du cadre juridique et institutionnel de chacune des entités.

Magistrats et services de sécurité sont en symbiose de relations de travail car « le juge sans le policier n'est rien pendant que le policier sans le juge est tout ». L'intérêt et la nouveauté de cet atelier sont de créer et de lubrifier un cadre où magistrats, services de sécurité et médias travaillent ensemble dans le strict respect de la vocation de chacun et des lois de la république.

Je n'en doute pas un instant que cette journée sera consacrée à la communication et au développement de la visibilité des uns et des autres sur les enjeux et défis liés à la construction de l'Etat de droit et de la démocratie dans notre pays, la République de Guinée.

Au terme de ces communications et de ces débats, chacun saura jusqu'où il peut aller et les limites à ne pas franchir balisées par les cadres juridiques et institutionnels de chacun de ces piliers de notre vivre ensemble, comme l'avait bien pensé Victor HUGO : « Tout ce qui augmente votre liberté, augmente votre responsabilité ».

La méconnaissance de ces principes qui délimitent l'étendue et la limite du champ d'action de chacune des entités a souvent débouché sur des incompréhensions regrettables.

C'est pourquoi je me réjouis de l'idée de mettre en place un mécanisme de suivi de vos réflexions et de recommandations découlant de vos échanges qui seront fructueux au regard de la pertinence des thèmes à débattre.

Un tel mécanisme permettra de capitaliser les enseignements issus donc de vos échanges et dérogera à l'idée reçue qu'il y a trop de réflexions en Afrique avec des recommandations ne connaissant jamais un début de mise en œuvre.

En déclarant ouvert le présent atelier, je vous réitère l'assurance que le Gouvernement Guinéen sous le leadership du Président de la République, le Professeur Alpha Condé, attache du prix à la liberté de la presse qui doit s'exercer de façon professionnelle et dans le respect des lois de la République.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Conakry, le 28 octobre 2019

Mamadou Taran DIALLO